



PRÉFET DE LA HAUTE-MARNE

Chaumont, le 4 janvier 2017..

COMMUNIQUE DE PRESSE

Campagne d'aides PAC 2017 – Aides couplées animales

Au titre de la campagne d'aides PAC 2017, la Direction Départementale des Territoires de la Haute-Marne informe les éleveurs de bovins, d'ovins et de caprins que les aides couplées animales mises en place depuis 2015 sont reconduites en 2017.

Comme les années précédentes, aucun document papier ne sera adressé par voie postale aux éleveurs qui peuvent établir **depuis le 1^{er} janvier 2017** leur(s) demande(s) d'aide(s) par internet depuis leur compte TéléPAC à l'adresse suivante : www.telepac.agriculture.gouv.fr

Dans le secteur ovins-caprins, la période de déclaration des demandes s'étend du **1^{er} janvier au 31 janvier 2017** et à cette date, les éleveurs devront avoir également transmis à la D.D.T toutes les pièces justificatives relatives aux demandes de majoration de ces aides.

Concernant les aides bovines, la période de déclaration des demandes d'aide aux bovins allaitants (ABA), d'aide aux bovins laitiers (ABL) et d'aide aux veaux sous la mère et aux veaux Bio (VSLM) s'étend du **1^{er} janvier au 15 mai 2017**.

Les notices explicatives de chaque aide sont mises en ligne sur le site TéléPAC et avant d'établir une demande, il est fortement conseillé aux éleveurs de télécharger et de prendre connaissance de la notice explicative de l'aide concernée.

Pour tout renseignement complémentaire, prendre un rendez-vous ou réserver un poste informatique pour établir une demande, vous pouvez contacter M. Dimitri ARBELOT au 03.51.55.60.10 au service économie agricole à la D.D.T. de la Haute-Marne à Chaumont.

Contact presse :

Lysiane BRISBARE : 03.25.30.22.54/06.86.80.52.55